Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Petite synthèse sur les actions menées pour le devenir et le quotidien de l'école du village.

Face à la qualité de vie actuelle et reconnue du village, qui passe notablement par une école active pourvue de professeurs chargés de tous les cycles de formation de l'enseignement primaire, la municipalité demande à l'académie de Versailles de bien vouloir accorder à l'école du village le maintien de ses trois postes actuels de professeurs.



- **Le contexte national**

A la faveur d'une baisse démographique, importante dans le primaire, soit 63 700 enfants de moins en septembre 2023 dans les écoles françaises, l'Éducation nationale va perdre entre 2022 et 2027 quelque 500 000 élèves, sur 12 millions aujourd'hui. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale a récemment confirmé que le gouvernement comptait bien supprimer 1 500 postes d'enseignants à la rentrée 2023, comme le prévoit le projet de loi de finances 2023 adopté à l'automne dernier par le Parlement.

- **La situation dans l'académie de Versailles.**

Concernée par cet objectif de suppression de postes de professeurs, l'académie de Versailles a missionné Mr ROCHARD, inspecteur de l'éducation nationale en charge des écoles du Vexin pour faire un point sur leurs effectifs lors de la prochaine rentrée scolaire et envisager, face à la baisse éventuelle de leurs élèves, les solutions d'animations pédagogiques à envisager telles que :

- le maintien des trois professeurs d'école actuellement en poste,

- la suppression d'un des trois postes, avec la conduite par deux enseignants des formations en maternelle, en cours préparatoire, en cours élémentaires et en cours moyens.

- la création d'un regroupement pédagogique intercommunal.

- **La situation à Grisy-les-Plâtres.**

1. ***Les actions de la municipalité***

- Face à la sollicitation du corps d'inspection, la municipalité a reçu le 06 janvier 2023 Mr l'inspecteur de l'Education nationale pour faire un état des lieux et des perspectives d'effectifs dans les écoles maternelle et primaire de Grisy-les-Plâtres.

Durant cet échange, la municipalité a demandé le maintien des trois professeurs des écoles chargés de tous les cycles de formation des enseignements maternelle et primaire, puis transmis à la demande de son interlocuteur un dossier de présentation de ses arguments et des prévisions d'effectifs dans l'école, pour les quatre prochaines années scolaires. (Voir dossier ci-contre à télécharger)

- Accompagnement des actions organisées par les parents d'élèves : réunion publique, manifestation publique devant l'école, communications sur les pages des médias numériques utilisées par la mairie.

- Concertation entre les maires de Vexin- centre, concernés comme Grisy-les-Plâtres, par des suppressions de postes de

professeurs d’école dans les établissements de formation des enfants de leurs villages.

- Sollicitation d’un sénateur du Val-d’Oise pour obtenir une audience des parents d’élèves et de la municipalité auprès de Mme la Rectrice de l’académie de Versailles qui doit entériner la décision de suppression de poste ou pas.

L’action de la communauté de communes Vexin-centre

Présentation lors du comité départemental de l’Education par N NINOT, présidente de la communauté de communes Vexin – centre, des problèmes posés et inquiétants, tant pour les parents d’élèves que pour la population et les élus locaux, par la suppression de professeurs d’écoles envisagés dans plusieurs écoles rurales de la communauté de communes.

2. Les actions des parents d’élèves

- Tenue d’une réunion publique d’information sur le devenir de l’école du village le 25 mars dans la salle du Conseil municipal de la mairie : présentation du projet de supprimer un poste d’enseignant à Grisy et tour de table sur les actions à mener pour contrer le dit projet.

- Présentation, avec Mme la directrice de l’école de Grisy-les-Plâtres, du dit projet : à Mme Emilie CHANDLER, députée de la 1ère circonscription du Val-d’Oise le 11 février. (Voir document ci-contre).

- Mobilisation publique le 18 avril devant l’école, des parents d’élèves et villageois avec les invitations vaines de la presse locale et de l’inspecteur de l’Education nationale.

- **Au jour le jour : les actions de la mairie pour l’école du village et la vie périscolaire,**

- Mise à disposition d’une restauration scolaire nécessitant l’engagement de 9h00 de personnels / jour, le chauffage et l’entretien de la salle de restauration. Malgré une augmentation de 10% des repas livrés par le traiteur partenaire de la mairie, le prix du repas des enfants ne sera pas augmenté en 2023.

- Versements annuels d’une subvention de 10 700€ à la caisse des écoles.

- Participation financière de 3 327€ pour l’installation d’un second tableau numérique.

- Entretiens divers des locaux scolaires : nouveau revêtement de la cour de l’école et implantation de deux jeux d’enfants au sol, installation d’un cabinet d’aisance pour les personnes à mobilité réduite, photocopies, travaux sur les réseaux électriques, peinture, ménages quotidien et d’été.

- Versements annuels d’une subvention de 5 000€ à la garderie périscolaire du village, complétée par deux versements de 5 300€ pour combler un déficit persistant en 2022 et 2023. A noter que la garderie est ouverte le matin à partir de 07h00 et le soir jusque 19h00, sans réservation et dès la présence d’un enfant.

- Mise disposition libre du « Parc des Maurois » pour les enseignements liés au « sport à l’école ».

- En fin d’année scolaire, remise de dictionnaires « Français-Anglais » aux élèves intégrant au terme des congés scolaires d’été les enseignements du collège.



Documents
Argumentaire de la mairie remis à Mr l'nspecteur de l'Education nationle.
Argumentaire des parents d'élèves et de la directrice de l'école de Grisy-les-Plâtres remis à Mme la députée E Chandler.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69